



PROJECTIONS LIEES A L'EXTENSION

Les collections présentes au CTLes au 31 mars 2011

Total des mètres linéaires conservés dans les magasins plus de 75 kilomètres linéaires. La capacité du silo est de plus de 76 kilomètres linéaires.

Documents en dépôt : 29 kilomètres linéaires

Documents en cession : 25 kilomètres linéaires

Stockage provisoire : 4 kilomètres linéaires

Collections Sorbonne versées dans le cadre de l'opération mise en sécurité : 18 kilomètres.

Les collections déposées sont pour l'essentiel conservées dans les deux magasins industriels. Celles en cession sont conservées dans les magasins traditionnels.

Sur ces collections seules celles en dépôt et en cession sont communiquées par le personnel du CTLes soit 54 kilomètres linéaires qui représentent plus de 1 900 000 documents.

L'accroissement des collections (traitement intellectuel et matériel des versements)

Les collections de l'établissement (dépôt, cession) s'accroissent à raison de près de 4 kilomètres linéaires par an grâce aux transferts hebdomadaires qui varient de 80 mètres linéaires à 150 mètres linéaires (moyenne de 90 mètres linéaires par semaine sur 46 semaines).

Le linéaire de collections traitées pourrait être amené à évoluer avec la création de l'extension. Mais cette évolution ne devrait pas susciter d'augmentation majeure de la charge de travail supportée par la chaîne de traitement. Le nombre de mètres linéaires traités par semaine ne devrait pas excéder 150 mètres linéaires et devrait plutôt se stabiliser en moyenne à 130 mètres linéaires.

En effet, les versements présupposent un important travail de préparation en amont de la part des bibliothèques versantes qui doivent sélectionner les documents à envoyer au CTLes, les regrouper le cas échéant pour faciliter leur enlèvement, établir des listes qui permettront le pointage et la récupération si nécessaire des données bibliographiques par le CTLes.

L'hypothèse de la mise en place de traitement soulève la difficulté des ressources humaines qui devraient être mobilisées sur les activités de tri, de dépoussiérage et de conditionnement des documents. Il n'est pas envisageable de doubler les équipes pour rendre cette hypothèse réalisable.

La communication

La communication des documents porte uniquement sur les documents en cession et en dépôt qui représentent aujourd'hui 54 kilomètres linéaires.

En 2008, le nombre de documents communiqués était de 10 337 soit près de 0,6% des fonds conservés au titre du dépôt et de la cession.

En 2009, le nombre de documents communiqués était de 10 110 soit près de 0,5% des fonds conservés au titre du dépôt et de la cession.

En 2010, le nombre de documents communiqués de 10 457 soit près de 0,6% des documents conservés au titre du dépôt et de la cession.

Les communications portent sur moins de 1% de l'ensemble des collections communicables conservées par l'établissement.

Depuis le deuxième semestre 2010, les collections de la BULAC conservées au CTLes (9 kilomètres linéaires) ne sont plus communiquées, leur déménagement est programmé d'avril à septembre 2011. Du fait de l'immobilisation de ces collections, le nombre de prêts consentis en 2011 devrait connaître une baisse de près de 15%.

Les projections liées à l'accroissement de la capacité de stockage

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Accroissement des collections en kilomètres linéaires	3,5 kilomètres	3,2 kilomètres	2,5 kilomètres	2,5 kilomètres	3,5 kilomètres
Remarques	En fonction du marché	En fonction de la place disponible			

De 2011 à 2014 l'établissement sera en mesure de recevoir 11 kilomètres linéaires de collections en raison du départ des collections de la BULAC et d'une partie des collections de la BIUS.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Accroissement des collections en kilomètres linéaires	4 kilomètres 10 kilomètres	entre 5 et 7 kilomètres	entre 5 et 7 kilomètres	entre 5 et 7 kilomètres	entre 5 et 7 kilomètres
Notes	En fonction du marché Versement hors marché	En fonction du marché	En fonction du marché	En fonction du marché	En fonction du marché

Dès la livraison de l'extension, l'établissement recevra 10 kilomètres linéaires de collections en provenance du campus Condorcet au titre du stockage provisoire. Ces collections seront progressivement transformées en dépôt. Les tâches devront être réalisées par une équipe dédiée.

A partir de 2016 le CTLes accueillera des versements réguliers (800 ml / an) en provenance de la BIUS qui viendront s'ajouter aux versements réservés aux autres établissements. Ces 800 mètres linéaires sont compris dans les estimations d'accroissement données ci-dessus.

Le rythme d'accroissement des collections de l'établissement, en prenant en compte les besoins de l'ensemble des établissements franciliens dont la BIUS et les contraintes liées à ces demandes, permettrait selon les *scenarii* évoqués (accroissement à 5 kml ou à 7 kml) d'arriver à saturation du nouveau silo au terme **de près de 15 ans** de fonctionnement **si la capacité du bâtiment devait être de 72 kilomètres linéaires.**

En revanche **si la capacité du nouveau silo était de 108 kilomètres linéaires**, l'accroissement des collections pourrait être poursuivi **sur 22, voire 23 ans.**

Les projections liées à la communication des documents

Aujourd'hui, les communications représentent moins de 1% de l'ensemble des collections communicables. Les chiffres se situent aux alentours de 0,60% pour 10 457 documents communiqués en 2010.

A compter de 2011, la mise en place d'une navette de communication supplémentaire le vendredi a porté le nombre de navettes hebdomadaires à 5 et devrait avoir pour conséquence, à terme, une augmentation du nombre de demandes à traiter et en conséquence du nombre de prêts effectivement réalisés.

Les collections qui sont versées au CTLes sont essentiellement des collections à rotation lente¹ et de ce fait ne sont pas destinées à être communiquées fréquemment. Le taux de communication de ces collections devrait selon toute logique rester dans la limite de 1%.

A compter de 2015, l'accroissement des collections devrait se situer aux alentours de 170 000 documents par an (entre 140 000 et 245 000).

Deux hypothèses sont étudiées quant à l'accroissement des collections. Une hypothèse basse qui tient compte de versements annuels d'environ 5 kml (+ de 100 ml/ semaine) et une hypothèse haute qui tient compte de versements annuels se situant aux alentours de 7 kilomètres linéaires (plus de 150 ml/semaine).

La projection relative à l'année 2015 qui devrait voir l'ouverture du nouveau silo, tient compte d'un accroissement de 4 kilomètres linéaires de collections versées au titre du dépôt et/ou de la cession ainsi que de 10 kilomètres linéaires de collections versées au titre du stockage provisoire par le Campus Condorcet et destinées à être transformées en dépôt de manière progressive dès l'année suivante.

Ces éléments permettent de faire une projection sur le nombre de communications qui seront réalisées par le CTLes. Là aussi on prend en compte deux hypothèses. Une hypothèse haute qui évalue le nombre de prêts à 1% des collections communicables (dépôts et cessions) et une hypothèse basse qui évalue le nombre de prêts à 0,5% des collections communicables (dépôts et cessions).

Le volume des collections communicables en 2015, avant la livraison du nouveau bâtiment, est estimé à 63 kilomètres linéaires, cette estimation tient compte des accroissements réalisés après le départ des collections de la BULAC, et d'une partie des collections de la BIUS (départ partiel après réouverture de la bibliothèque).

¹ Documents qui font l'objet d'un volume de communication inférieur à un prêt au mètre linéaire par an

Version du 7 novembre 2011

		Années		2015		2016		2017		2018		2019	
Versements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marchés ▪ Stockage provisoire 	Accroissement des collections en kilomètres linéaires Dans le cadre des versements prévus au marché	4 kilomètres	5 kilomètres	7 kilomètres	5 kilomètres	7 kilomètres	5 kilomètres	7 kilomètres	5 kilomètres	7 kilomètres	5 kilomètres	7 kilomètres	
	Intégration des collections du Campus Condorcet	+ 10 kilomètres non communiqués	2,5 kilomètres (traitement progressif des 10 kilomètres versés en 2015)		2,5 kilomètres (traitement progressif des 10 kilomètres versés en 2015)		2,5 kilomètres (traitement progressif des 10 kilomètres versés en 2015)		2,5 kilomètres (traitement progressif des 10 kilomètres versés en 2015)				
Collections communicables (hypothèses basse et haute)	Total des collections communicables	71 2 345 000 documents	78,5 kml 2 607 500 documents	80,5 kml 2 677 500 documents	86 kml 2 870 000 documents <small>74,5+5+2,5</small>	90 kml 3 010 000 documents <small>76,5+7+2,5</small>	93,5 kml 3 132 500 documents <small>82+5+2,5</small>	99,5 kml 3 342 500 documents <small>86+7+2,5</small>	101 kml 3 395 000 documents <small>89,5+5+2,5</small>	109 kml 3 675 000 documents <small>95,5+7+2,5</small>			
	Estimation des communications à 1% des collections communicables	23 450	26 075	26 775	28 700	30 100	31 325	33 425	33 950	36 750			
Estimation du volume des communications <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèse haute (1% des fonds conservés) ▪ Hypothèse basse (0,5% des fonds conservés) 	Estimation des communications à 0,5% des collections communicables	11 725	13 037	13 387	14 350	15 050	15 662	16 712	16 975	18 375			
	Occupation théorique des magasins en kml par statut de documents et en fonction du taux de remplissage (hypothèse basse et haute)	Dépôt/cession	71 kml	78,5	80,5	86 kml	90 kml	93,5 kml	99,5 kml	101 kml	109 kml		
Stockage provisoire		14 kml	11,5	11,5	9	9	6,5	6,5	4	4			
Archives Rectorat		3 kml	3 kml	3 kml	3 kml	3 kml	3 kml	3 kml	3 kml	3 kml			
Total Dans les deux silos		88 kml	93 kml	95 kml	98 kml	101 kml	103 kml	109 kml	108 kml	116 kml			

Le stockage provisoire est estimé à partir des informations connues aujourd'hui

Les personnels et les activités qui leur sont dévolues

L'établissement est aujourd'hui organisé autour de trois pôles :

- Le pôle administratif ;
- Le pôle chargé du traitement matériel des collections ;
- Le pôle chargé du traitement intellectuel des collections ;

Cette organisation est complétée par la direction de l'établissement, soit 2 ETP et l'ingénieur informatique 1 ETP.

Les deux pôles bibliothéconomiques sont sollicités pour participer aux communications des collections dans le cadre du prêt entre bibliothèques. Cette tâche est une tâche transverse.

Le pôle administratif

Ce pôle est composé de 5 agents dont le chef de service, soit 4,8 ETP.

Le service est chargé d'assurer l'ensemble des tâches administratives et de gestion des personnels de l'établissement.

Il assure par ailleurs l'ensemble des fonctions liées à la gestion comptable et budgétaire en relation avec les services bibliothéconomiques.

Ce pôle a été renforcé en 2010 par la création d'un poste d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

La charge de travail induite par une extension de l'établissement sera supportée par le personnel en poste tel qu'il est aujourd'hui.

Le pôle chargé du traitement matériel des collections

Ce pôle est composé de 10 agents dont le chef de service soit 9,6 ETP².

Les agents interviennent sur site, en amont de tout transfert, pour toutes les visites préalables aux versements. Ils interviennent également sur site pendant les opérations d'enlèvement des collections

Ils interviennent à la réception des collections pour le pointage, le reclassement, le dépoussiérage et la mise en conteneurs.

Ils interviennent après le traitement intellectuel pour le rangement en magasins et l'adressage des collections en magasin.

Des interventions ponctuelles dans les magasins, afin de regrouper les collections, sont entreprises par ces personnels sous l'appellation de « mouvements », elles peuvent donner lieu à des opérations de désherbage (extraction définitive des documents des magasins).

Dans le cadre des communications, les agents procèdent à la collecte des unités matérielles et à leur rangement après consultation.

Enfin, l'équipe assure l'acheminement des documents par navette et prépare les envois postaux.

² Le détail des tâches réalisées par les agents du pôle sont détaillées dans l'annexe 1

La création d'une extension du bâtiment existant, avec pour corollaire un accroissement du nombre de documents qui y seront conservés, entraînera une montée en charge des opérations liées aux mouvements et au désherbage des collections.

Ces opérations s'avèreront nécessaires à moyen terme dès lors qu'une articulation, entre les collections existantes et les collections nouvellement entrées, devra être mise en place.

Les opérations liées à la programmation des versements nécessiteront en 2013 la création de deux postes de magasinier supplémentaires pour renforcer l'équipe qui sera chargée de la transformation des collections de la BIUS qui seront laissées en dépôt au CTLes (6 kilomètres linéaires). Il s'agira de reconditionner ces fonds et d'entreprendre vraisemblablement les mouvements et les reclassements nécessaires à leur regroupement.

Le traitement des collections du Campus Condorcet qui consisteront à transformer des collections versées comme stockage provisoire et donc non communicables, en un fonds en dépôt pouvant faire l'objet de demandes de prêt devra être réalisé par un personnel spécialement dédié à cette tâche et recruté pour l'occasion. Le chantier pourrait être réalisé selon des calendriers différents en tenant compte des priorités et des besoins exprimés par les propriétaires des collections.

A compter de 2016, il semble vraisemblable d'envisager une montée en charge du nombre de mètres linéaires versés à l'établissement. Cette montée en charge devrait se traduire par des versements annuels compris entre 5 et 7 kilomètres linéaires. En effet, il n'est pas réaliste d'imaginer des flux plus importants qui supposeraient un important travail en amont sur les collections de la part des bibliothèques versantes. Cette montée en charge des versements nécessitera la création d'un ETP.

Ces interventions matérielles seront réalisées pour les collections versées dans le cadre de la conservation partagée, et lors des transformations du statut des collections (dépôts devenant cessions). Elles devraient s'avérer nécessaires au terme de 5 années de mise en service du nouveau silo et nécessiter la création d'un ETP.

C'est en effet en 2020, avec vraisemblablement plus de 18 000 communications par an, que la navette de prêt devrait nécessiter un agent supplémentaire pour selon les cas permettre la mise en place d'une deuxième navette ou d'assigner systématiquement un deuxième agent à la navette existante dès lors que le volume de documents à communiquer est destiné à s'accroître et dès lors des communications devront être faites sur le Campus Condorcet qui est excentré par rapport aux autres bibliothèques desservies.

	2013	2015	2016	2020
Navette de prêt				1 ETP (C)
Transformation collections BIUS	2 ETP (C)			
Montée en charge des versements			1 ETP (C)	
Traitement collections Condorcet		2 ETP (C)		
Interventions sur les collections au terme de 5 ans d'accroissement				1 ETP (C)

Les postes sont définis en ETP et les 3 postes en gras dans le tableau seront aussi sollicités pour la navette de communication.

Le pôle chargé du traitement intellectuel des collections

Ce pôle est composé de 9 agents dont le chef de service, soit 8,8 ETP³.

Les agents interviennent sur site, en amont de tout transfert, pour toutes les visites préalables aux versements (visites préparatoires).

Ils interviennent après la mise en conteneurs pour signaler les collections versées à la fois dans les différents catalogues ils inventorient le contenu de chaque conteneur.

Les agents sont amenés à cataloguer certains titres qui ne figurent pas dans le SUDOC.

Des interventions ponctuelles suite au dédoublonnage des collections nécessitent leur intervention pour la mise à jour des catalogues.

Dans le cadre des communications, ils recueillent les demandes, vérifient la présence des documents dans la base et enregistrent les demandes dans le système de gestion.

Ils éditent les bordereaux et les communiquent aux magasiniers.

Les opérations liées à l'enregistrement des collections versées au CTLes, nécessiteront dès 2013, date de l'intégration progressive de près de 6 kilomètres de collections de la BIUS aux fonds en dépôt au CTLes, la création ou le redéploiement de deux postes de catégorie B. Ces personnels seront par ailleurs mobilisés pour renforcer l'équipe chargée du traitement intellectuel des collections, d'une part pour le traitement des demandes de prêt et d'autre part pour les opérations liées aux plans de conservation partagée (constitution de listes, dédoublonnage des collections, alimentation de la base, animation du réseau).

Le traitement progressif des collections versées dans le cadre du projet Condorcet, nécessitera le recrutement définitif ou temporaire dans le cadre de l'ouverture d'un chantier de deux agents en 2015 à l'occasion des versements des collections des établissements concernés (deux ETP peuvent traiter 2,5 kilomètres de collections par an s'ils sont mobilisés uniquement sur cette tâche).

La montée en charge des versements nécessitera en 2016 le recrutement d'un ETP qui viendra renforcer les 2 ETP précédemment recrutés en 2013 pour le traitement des collections de la BIUS qui sera quasiment achevé à cette date. Les personnels mobilisés entre 2013 et 2016 sur cette opération prendront en charge l'accroissement des collections à partir de 2016.

	2013	2015	2016	2020
Transformation collections BIUS	2 ETP (B)			Néant
Traitement collections Condorcet		2 ETP (B)		Néant
Montée en charge des versements			1 ETP (B)	Néant

³ Le détail des tâches réalisées par les agents de ce pôle sont détaillées dans l'annexe 2

Récapitulatif des créations de postes dans le cadre de l'extension :

	2013	2015	2016	2020
Navette de prêt				1 ETP (C)
Transformation collections BIUS	2 ETP (C) 2 ETP (B)			
Montée en charge des versements			1 ETP (C) 1 ETP (B)	
Traitement collections Condorcet		2 ETP (C) 2 ETP (B)		
Interventions sur les collections au terme de 5 ans d'accroissement				1 ETP (C)
TOTAL	4 ETP 2 (B)+2(C)	4 ETP 2(B)+2(C)	2 ETP 1(B)+1(C)	2 ETP 2 (C)

Ce tableau permet une projection en termes d'emplois jusqu'à la fin de l'année 2020. Il conviendrait de pouvoir envisager par ailleurs l'accueil de personnels à titre temporaire dans le cadre d'opérations ponctuelles.

Cette projection conduit à un accroissement du nombre des ETP de près de 50% (12 ETP sur 24,7 existants au 31 mars 2011).

**Le choix du type de magasins :
analyse de l'existant et propositions pour le nouveau bâtiment**

Aujourd'hui le CTLes dispose de deux magasins de grande hauteur et de six magasins traditionnels. La surface du bâtiment est de 9 427 m² et celle des magasins de 6 045 m².

	surface	% par rapport à la surface du bâtiment	Capacité de stockage
magasins	6 045 m ²	64,1 %	76 667 ml

	surface	% par rapport à la surface du bâtiment	% par rapport à la surface des magasins	Capacité de stockage
Magasins industriels	1 141 m ²	12,1%	19%	38 000 ml
Magasins traditionnels	4 904 m ²	52%	81%	38 667 ml

On stocke au CTLes, en moyenne, 33 mètres linéaires par m² dans les magasins industriels et 7,89 mètres linéaires par m² dans les magasins traditionnels.

Les magasins industriels

Le CTLes compte deux modules de magasins de grande hauteur ou magasins industriels et leur surface représente 19% de l'ensemble de la surface des magasins. Ces deux magasins permettent de stocker le même nombre de mètres linéaires stockés dans les six magasins traditionnels qui représentent 81% de la surface des magasins.

Le ratio ml/m² de stockage est très favorable (33 mètres linéaires par m²), mais ne doit pas occulter les inconvénients d'un tel dispositif.

En effet, la gestion des magasins industriels est très contraignante. Elle rend indispensable l'utilisation d'une nacelle élévatrice et d'un chariot électrique frontal. Les personnels sont tenus de suivre une formation à la conduite de ces matériels. Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

Les coûts liés aux formations des personnels (autorisation de conduite et renouvellement) sont estimés à 1 500€ TTC par an.

Les coûts liés à l'entretien de la nacelle élévatrice et du chariot frontal représentent 2 000€ TTC par an. Le remplacement (tous les 5 ans) du moteur de la nacelle élévatrice revient à 5 000€ TTC.

L'exploitation de ce type de magasins est elle aussi contraignante dans la mesure où seul un opérateur peut avoir accès aux travées des différents modules pour le rangement des conteneurs, la collecte des documents et les mouvements des collections. Par ailleurs le retablettage ne peut être réalisé que par un opérateur extérieur et à titre onéreux.

Envisager l'implantation de magasins industriels dans l'extension nécessiterait l'acquisition de nouveaux matériels (nacelle et chariot frontal) pour un montant de près de 80 000€. L'établissement devrait supporter par ailleurs les coûts liés à l'entretien de ce nouveau matériel.

Pour ces raisons, il ne semble pas opportun de demander l'implantation de magasins industriels dans la nouvelle construction.

Les magasins à rayonnages mobiles à double hauteur

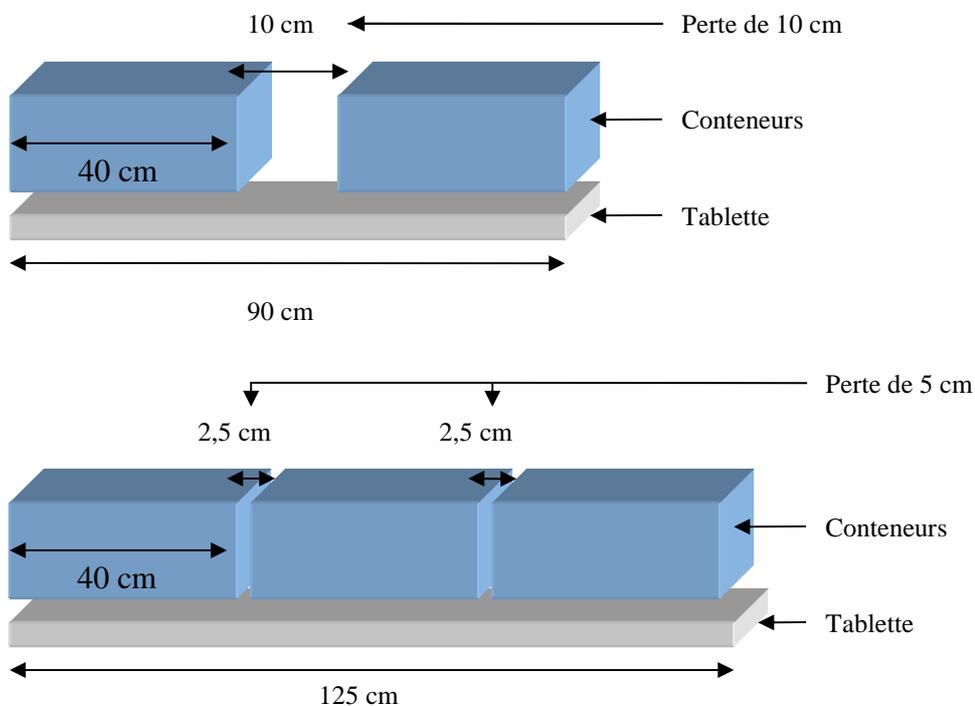
Dans le cadre de la nouvelle construction, l'implantation de magasins à rayonnages mobiles de double hauteur semble une option pertinente pour le conditionnement dense en lieu et place des magasins industriels.

Ces rayonnages dont la capacité de stockage est de 20 mètres linéaires par mètre carré, s'avèrent adaptés au rangement des collections de thèses qui sont actuellement conservées dans deux magasins traditionnels.

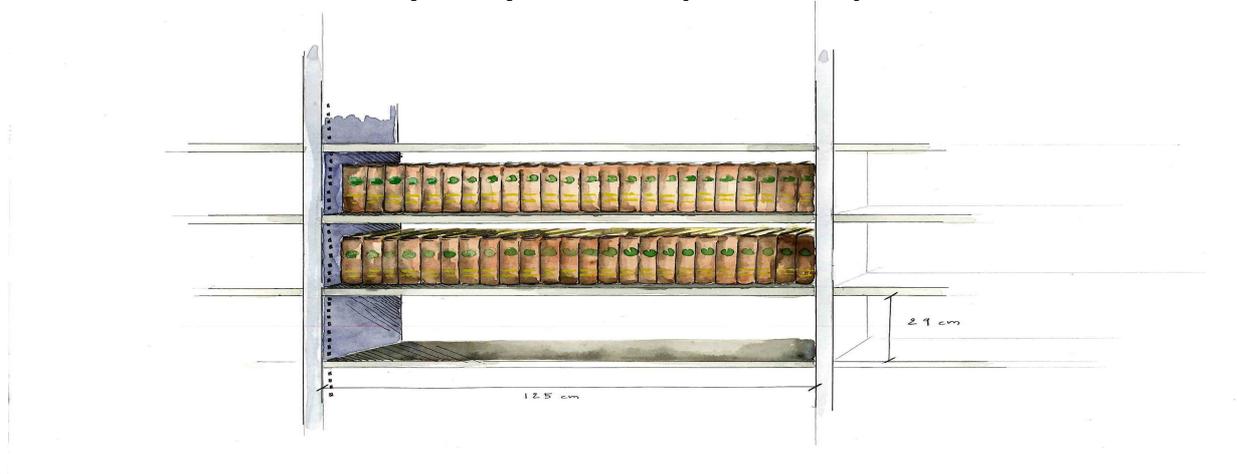
En effet, dans le cadre du prêt, le taux de rotation de ces documents est d'environ 250 documents par mois (soit moins de 13 documents par jour). Un taux relativement faible.

Par ailleurs les thèses sont les seuls documents conservés dans l'établissement qui ne sont pas conditionnés dans des conteneurs de conservation. De ce fait, il n'y a aucune déperdition de place sur les étagères contrairement aux documents conditionnés.

Documents conditionnés : déperdition de place :



Documents non conditionnés (thèses) : aucune déperdition de place



Les collections de thèses et mémoires représentent aujourd'hui environ 14 000 mètres linéaires. Compte tenu des accroissements estimés à 400 mètres linéaires par an, il semblerait opportun d'équiper 1 000 m² de rayonnages mobiles à double hauteur afin de permettre un accroissement sur 15 ans de ces collections.

Dans les projections qui sont proposées ci-dessous pour l'ensemble des types de rayonnages présentés, les circulations ne sont pas prises en compte.

Si l'on considère que 1 000 m² équipés en rayonnages mobiles de double hauteur peuvent accueillir 20 000 mètres linéaires de collections non conditionnées, cet espace permettra d'accueillir les collections existantes (14 000 ml) et garantir un accroissement sur 15 ans de ces collections (400 ml*15 ans), soit 6 000 mètres linéaires.



Les magasins traditionnels à rayonnages fixes

Le CTLes dispose de 6 magasins à rayonnages fixes dits traditionnels. Ces magasins peuvent se répartir en trois catégories en fonction de la hauteur des rayonnages⁴.

1) Magasin T1 : hauteur des rayonnages 4,20 mètres

Ce magasin comporte un défaut de conception dans la mesure où il est difficile d'accéder aux rayonnages supérieurs même à l'aide de *pieds d'éléphants* ou d'escabeaux. L'intérieur d'une travée (largeur entre deux épis) est de 77 centimètres, c'est un espacement insuffisant pour l'utilisation d'une *gazelle* standard. Seules les 8 premières étagères d'une armoire peuvent être utilisées alors que l'armoire peut en contenir 10 ou 11 selon les formats (in-4° ou in-8°).

2) Magasin T2 : hauteur des rayonnages 2,80 mètres

Ce magasin comporte les mêmes défauts que le magasin T1 à cette différence que l'ensemble des étagères d'une armoire sont utilisées grâce à l'utilisation d'un *piéd d'éléphant* ou d'un escabeau.

3) Magasin T3 et T4 : hauteur des rayonnages 2,60 et 2,30 mètres

Les rayonnages de ces deux magasins sont accessibles à hauteur d'homme ou à l'aide d'un *piéd d'éléphant*. L'intérieur d'une travée (largeur entre deux épis) est de 77 centimètres.

4) Magasins P1 et P2 : hauteur des rayonnages 2,40 mètres

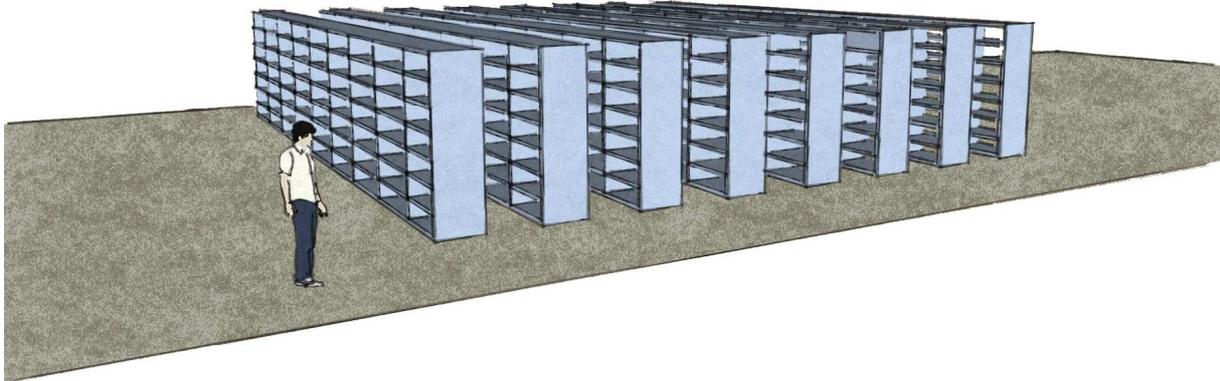
Les rayonnages de ces deux magasins sont accessibles à hauteur d'homme ou à l'aide d'un *piéd d'éléphant*. L'intérieur d'une travée (largeur entre deux épis) est de 80 centimètres.

⁴ Cf. Annexe 4

Dans le cadre de l'extension, il conviendrait que les magasins traditionnels fixes comportent une hauteur comprise entre 2,30 mètres et 2,60. Pour un meilleur confort d'utilisation, la largeur entre deux épis ne devrait pas être inférieure à 80 centimètres afin de faciliter notamment la circulation de chariots.

Il conviendrait de prévoir 500 mètres linéaires de rayonnages pour le rangement vertical des documents in-folio. Ces documents sont aujourd'hui rangés à plat sur les étagères dans les magasins industriels et/ou traditionnels. Le stockage prend beaucoup de place et la communication dans le cadre du prêt entraîne de nombreuses manipulations.

Le rangement horizontal devrait pouvoir être réalisé sur des tablettes de profondeur appropriée et pourvues de compartiments réglables empêchant le corps de l'ouvrage de s'affaisser.



Les magasins à rayonnages mobiles à un niveau

L'option relative à l'implantation de magasins à rayonnages mobiles de simple hauteur doit être considérée selon deux *scenarii* selon que l'on souhaite équiper ou non, dès l'ouverture, une partie du nouveau bâtiment avec ces rayonnages.

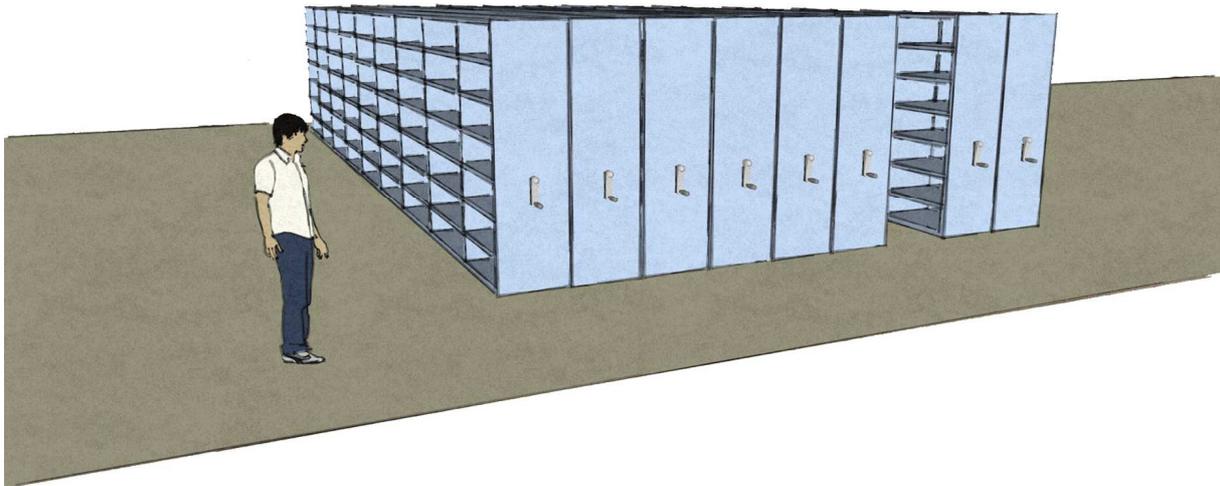
Dans tous les cas, il conviendrait de retenir la possibilité d'une transformation éventuelle, en fonction des besoins à venir, des rayonnages fixes en rayonnages mobiles à un niveau. A terme, et toujours en tenant compte des besoins, on pourrait imaginer le remplacement de tous les magasins traditionnels fixes du nouveau bâtiment en magasins à rayonnages mobiles d'un niveau.

Dans l'hypothèse, à l'ouverture du nouveau bâtiment, de l'équipement d'une surface de 1 000 m² en rayonnages mobiles à un niveau, il serait possible d'y conserver 10 000 mètres linéaires de documents.

La réflexion sur la nature des collections qui seraient conservées dans ces magasins est en cours.

Aujourd'hui sur 1 000 m², le CTLes offre une capacité de stockage de 7 900 mètres linéaires dans les magasins traditionnels, en tenant compte de la hauteur des rayonnages et du conditionnement en conteneurs.

Il apparaît que le gain en capacité de stockage sur une telle surface est de plus de 20%.



A la livraison du bâtiment dans une hypothèse où l'espace dédié aux magasins représenterait 6 000 m², nous pourrions avoir trois *scenarii* :

- 1) Magasins à rayonnages mobiles à double hauteur : 1 000 m² soit 15% de la superficie dédiée aux magasins.
Magasins traditionnels : 85% de la superficie dédiée aux magasins.
- 2) Magasins à rayonnages mobiles à double hauteur : 1 000 m² soit 15% de la superficie dédiée aux magasins.
Magasins à rayonnages mobiles à un niveau : 1 000 m² soit 15% de la superficie dédiée aux magasins.
Magasins traditionnels : 70% de la superficie dédiée aux magasins.
- 3) Magasins à rayonnages mobiles à double hauteur : 1 000 m² soit 15% de la superficie dédiée aux magasins.
Magasins à rayonnages mobiles à un niveau : 2 000 m² soit 30% de la superficie dédiée aux magasins.
Magasins traditionnels : 55% de la superficie dédiée aux magasins.

Il est important de souligner que la totalité des espaces dévolus aux magasins doit être conçue pour que l'on puisse à terme envisager un équipement complet en rayonnages mobiles à un niveau.

ARGUMENTAIRE SUR LA REPARTITION DU TYPE DE RAYONNAGES POUR UN ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS SUR 10 ANS

Les données retenues pour le développement du raisonnement relatif à l'équipement partiel en rayonnages pour un fonctionnement à 10 ans, tiennent compte d'une extension de 96 480 mètres linéaires de rayonnages⁵.

Prérequis :

Les collections de thèses et mémoires conservées au CTLes représentent aujourd'hui 14 kilomètres linéaires. L'accroissement de ces collections sur une période de dix ans représente 4 kilomètres linéaires à raison de 400 mètres linéaires par an.

Le taux de rotation de ces collections justifie leur rangement dans des rayonnages mobiles de double hauteur.

Il s'agira pour les équipes du CTLes de libérer les magasins T3 et T4 (magasins traditionnels fixes d'une capacité respective de 7 kilomètres linéaires) en déplaçant ces collections dans les espaces du nouveau bâtiment pourvus de rayonnages mobiles à deux niveaux. Libérer cet espace permettra d'y ranger ultérieurement des collections à taux de rotation plus élevé et conduira l'établissement à réduire ses besoins en magasins traditionnels fixes dans l'extension.

Il convient donc de prévoir dans le nouveau bâtiment 18 kilomètres linéaires de rayonnages mobiles à deux niveaux pour accueillir les collections du T3 et T4 (14 kml) ainsi que leur accroissement sur 10 ans (4kml).

L'accroissement sur 10 ans en termes de collections (tous types confondus) est estimé à **50 kilomètres** linéaires dont 14 kilomètres seront implantés dans le bâtiment existant grâce à la place libérée en T3 et T4. Au terme de 10 ans de fonctionnement il conviendra d'équiper le restant (au minimum 46 480) en rayonnages mobiles à un niveau et à deux niveaux.

A long terme (au-delà de 20 ans), les remplacements éventuels de rayonnages traditionnels fixes, installés dans le nouveau bâtiment, par des rayonnages mobiles à un niveau porteraient au maximum sur 10 kilomètres linéaires voire 12 kilomètres linéaires en fonction du scénario d'implantation retenu.

Détail de l'implantation des collections :

Pour faire face aux besoins sur 10 ans en termes d'accroissement des collections il faut prévoir **18 kilomètres** linéaires en rayonnages mobiles deux niveaux (14 kilomètres de thèses et mémoires existants à déplacer et **4 kilomètres d'accroissement**) et **32 kilomètres** linéaires à répartir entre rayonnages mobiles à un niveau et rayonnages fixes pour les collections autres que les mémoires et les thèses.

Les rayonnages mobiles simple hauteur sont destinés à accueillir les collections en cession et les collections relatives au Plan de conservation partagée des périodiques de médecine ainsi que celles des plans de conservation dans d'autres domaines. Ces collections sont par définition à rotation plus lente que celles qui sont versées au CTLes au titre du dépôt.

Les collections qui sont versées à l'établissement au titre du dépôt constituent aujourd'hui, et devraient continuer à constituer, la part des versements les plus importants, en termes de volumétrie et de communications, en tenant compte des versements de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et des collections du Campus Condorcet.

Le rapport entre dépôts et cessions est aujourd'hui de plus 48 % pour les cessions et de près de 52% pour les dépôts. Les dépôts représentent 85% des communications.

⁵ Scénario 2, configuration 2

Pour les collections en dépôt, les magasins traditionnels fixes sont les plus appropriés notamment en termes d'accès aux collections pour la communication des documents.

L'établissement récupérera 14 kilomètres de rayonnages traditionnels fixes implantés dans le bâtiment existant, suite au mouvement des thèses et mémoires, et il convient d'en implanter environ 10 kilomètres supplémentaires en fonction des scénarios ci-dessous énumérés.

Scénarios proposés :

Trois scénarios sont ici considérés :

Scénario 1

Type de rayonnages	Linéaire en kml	Estimation coût en €
Rayonnages mobiles à deux niveaux	18	774 000
Rayonnages mobiles à un niveau	22	880 000
Rayonnages traditionnels fixes	10	300 000
Total	50	1 954 000

Scénario 2

Type de rayonnages	Linéaire en kml	Estimation coût en €
Rayonnages mobiles à deux niveaux	18	774 000
Rayonnages mobiles à un niveau	22,4	896 000
Rayonnages traditionnels fixes	9,6	288 000
Total	50	1 958 000

Scénario 3

Type de rayonnages	Linéaire en kml	Estimation coût en €
Rayonnages mobiles à deux niveaux	18	774 000
Rayonnages mobiles à un niveau	19,2	768 000
Rayonnages traditionnels fixes	12,8	384 000
Total	50	1 926 000

Le différentiel entre ces trois scénarios est marginal tant en termes de coûts que de répartition par types de stockage.

Il apparaît néanmoins qu'il s'agit des proportions nécessaires à un fonctionnement sur 10 ans.

Le scénario plus économique à l'implantation initiale risque de se révéler plus coûteux au-delà de vingt ans moment au cours duquel on pourrait envisager alors le remplacement des rayonnages traditionnels fixes en équipement mobile à un niveau.

ANNEXE 1

Évaluation des opérations liées à l'activité du Pôle chargé du traitement matériel des collections

1. Opérations menées lors des transferts de collection

L'ensemble des données concerne un transfert-type de 100 mètres linéaires, ainsi que les opérations menées lors de son traitement pendant une semaine-type. Le temps dédié à chaque opération de traitement d'un transfert varie en fonction du fait qu'il s'agisse de Dépôt ou de Cession.

Préparation du dépoussiérage des collections	
Nombre d'ETP mobilisés	1,5 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Extraction des collections des caisses ou armoires de déménageur > Tri des collections en fonction des listes de transfert > Vérification de l'état des documents > Reclassement des collections	
Dépoussiérage des collections	
Nombre d'ETP mobilisés	0,5
<u>Détail des opérations :</u> > Dépoussiérage de chaque document avec un aspirateur ou un chiffon	
Conditionnement des collections	
Nombre d'ETP mobilisés	1,5 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Constitution de lot de collection homogène > Remplissage des conteneurs > Apposition d'un code à barres sur le conteneur pour permettre les adressages > Constitution des palettes de conteneurs	
Montage des conteneurs	
Nombre d'ETP mobilisés	1 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Préparation des différentes parties des conteneurs à monter > Assemblage des conteneurs et de leurs couvercles	
Intégration des collections dans les magasins	
Nombre d'ETP mobilisés	1 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Acheminement des palettes dans les magasins > Mise en place de chaque conteneur sur les rayonnage > Stockage des palettes vidées dans l'espace de tri	

Adressage des conteneurs	
Nombre d'ETP mobilisés	0,25 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Relevé des adresses de chaque conteneur en fonction des adresses de rayonnage > Versement des données dans le SIGA > Mise à jour d'un fichier de suivi des occupations en magasin	

Pilon	
Nombre d'ETP mobilisés	0,25 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Constitution de palette de documents à pilonner en fonction d'une liste de titre > Métrage des collections à pilonner > Acheminement des palettes de pilon jusqu'à une benne dédiée > Stockage des palettes vidées dans l'espace de tri	

2. Opérations menées lors de la communication des documents

L'ensemble des données concerne un exercice de communication-type, ainsi que les opérations menées pour son traitement lors d'une journée-type (à l'exception de l'acheminement des documents par la navette qui concerne 5 jours pour 1 semaine).

Traitement des demandes	
Nombre d'ETP mobilisés	1,5 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Récupération et classement des bulletins de demande > Ponctionnement des documents dans les différents magasins > Classement des documents en fonction des établissements émetteurs > Mise à disposition des documents pour les envois	

Restitution des documents	
Nombre d'ETP mobilisés	1 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Classement des documents en fonction de leur destination dans les magasins > Retour des documents en magasin > Vérification de l'adéquation du document avec la demande émise	

Acheminement des documents			
Navette journalière		Envois postaux	
Nombre d'ETP mobilisés	0,6 ETP	Nombre d'ETP mobilisés	0,1 ETP
<u>Détail des opérations :</u> > Préparation de la tournée > Tournée > Livraison des documents > Retour des documents après consultation		<u>Détail des opérations :</u> > Préparation des colis > Etiquetage de destination des colis > Mise à disposition des colis pour la Poste	

ANNEXE 2

Évaluation des opérations liées à l'activité du pôle chargé du traitement intellectuel des collections

1. Opérations menées dans le cadre de l'inventaire des collections

1.1 Signalement des collections de périodiques transférés

Inventaire des collections de périodiques transférées au CTLes	
Nombre d'ETP mobilisés pour le traitement d'un transfert de 100 ml de périodiques	2,5 ETP
<p>Détail des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Création informatique des versements dans le système de gestion d'archives (Flora) > Renseignement des données bibliographiques dans Flora à partir des collections physiques, du SUDOC et des listes fournies par les établissements versants > Conditionnement des collections dans Flora > Relecture et vérification des données entrées la veille > Edition, à partir de Flora, des listes de documents à exemplariser > Exemplarisation des collections dans le SUDOC 	

1.2 Signalement des collections de monographies transférées

Inventaire des collections transférées au CTLes (cas des monographies)	
Nombre d'ETP mobilisés pour le traitement d'un transfert de 100 ml de monographies	2,8 ETP
<p>Détail des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Création informatique des versements dans Flora > Vérification et correction sous Excel des données bibliographiques fournies par les établissements versants à partir des documents physiques et du SUDOC > Conditionnement sous Excel des collections > Exemplarisation des collections dans le SUDOC 	

Pour les Thèses cf. § 5

2. Opérations menées dans le cadre du Prêt entre bibliothèques (PEB)

Traitement des demandes de PEB	
Nombre d'ETP mobilisés	1,5 ETP
<p>Détail des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Traitement dans Flora des demandes de PEB reçues par courriel, SUPEB ou fax > Edition des bordereaux de communication à transmettre au Service des magasins > Le cas échéant, reproduction des documents demandés > Préparation des colis pour la navette journalière et des envois postaux > Enregistrement dans Flora des documents retournés 	

3. Opérations menées dans le cadre de la conservation partagée

3.1 Constitution des listes de titres pour le *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France*

Constitution des listes de titres pour le <i>Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France</i>	
Nombre d'ETP mobilisés	0,25 ETP
Détail des opérations : > Constitution de la liste de PPN des titres à partir de requêtes dans <i>WinIBW</i> > Dédoublement de la liste par rapport aux autres listes déjà constituées > Envoi de la liste à la Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIUS)	

3.2 Appels d'offres et propositions de dons dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France*

Gestion des appels d'offres dans le cadre du <i>Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France</i>	
Nombre d'ETP mobilisés	0,5 ETP
Détail des opérations : > Récolement en magasin des titres à proposer aux pôles de conservation > Etablissement sous Excel de la liste des titres proposés > Rédaction des bordereaux de transfert > Prélèvement des documents en magasin et constitution des cartons à transférer > Mise à jour des états de collection dans le SUDOC et dans la base de données <i>FileMaker</i> du plan de conservation partagée	

3.3 Traitement après constitution et publication des listes de titres de périodiques

Traitement des listes de titres dans le cadre du <i>Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France</i>	
Nombre d'ETP mobilisés	0,5 ETP
Détail des opérations : > Repérage et signalement des anomalies présentes dans <i>FileMaker</i> > Dédoublement et nettoyage des listes de titres après leur extraction par l'ABES et avant leur publication dans <i>FileMaker</i> > Lorsque de nouvelles listes sont publiées, identification des titres pour lesquels le CTLes est susceptible de se porter pôle de conservation > Identification de titres susceptibles de faire l'objet de propositions de dons	

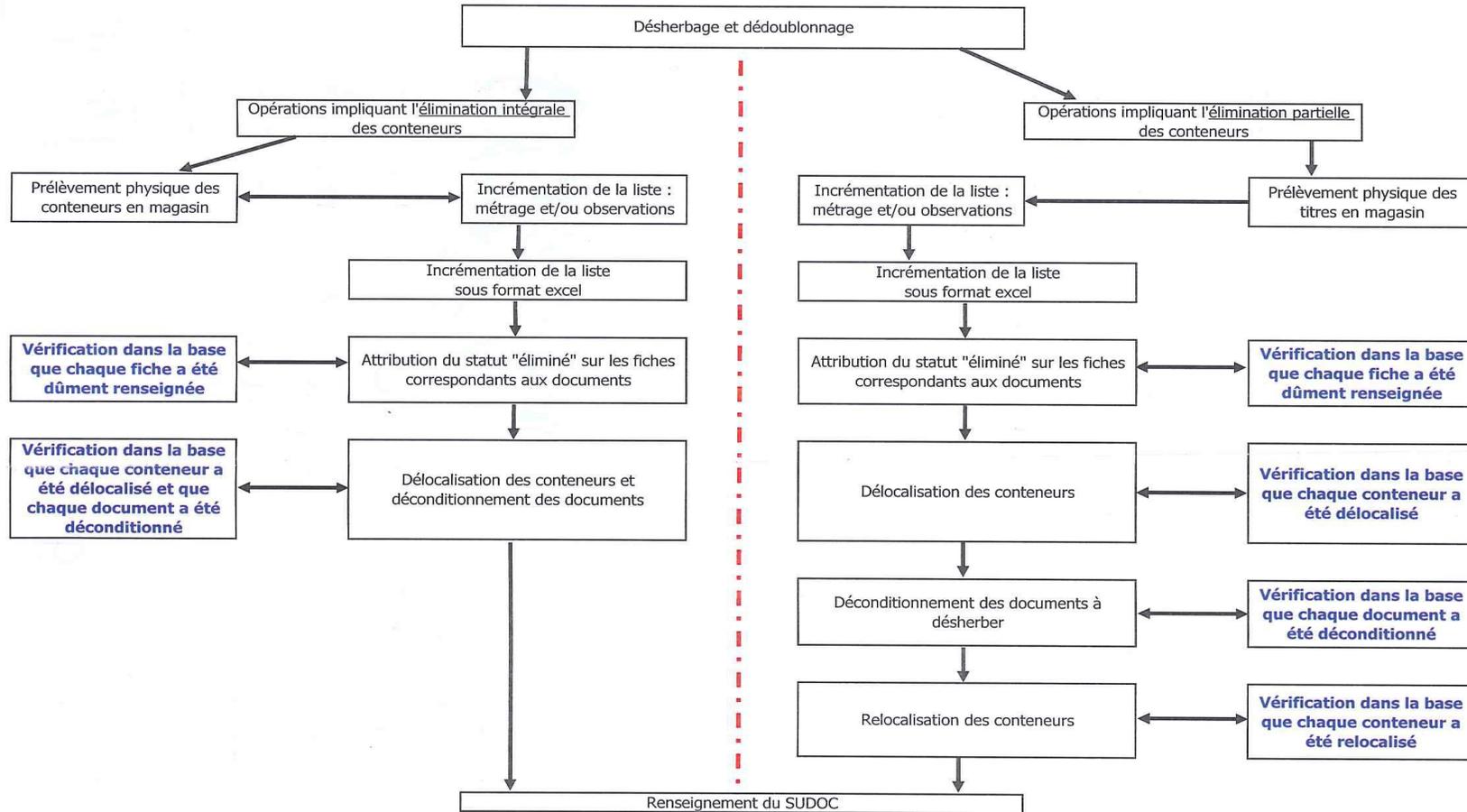
4. Opérations menées dans le cadre des désherbages rétrospectifs

Etablissements des listes de documents à pilonner	
Nombre d'ETP mobilisés	0,25 ETP
<p><u>Détail des opérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > A partir des données extraites de Flora, établissement sous Excel des listes de titres destinées au pilon > Repérage et résolution des cas à problème (cas d'incohérences entre Flora et la réalité physique en magasin) > Mise en forme des listes pour la délocalisation et le déconditionnement menés par le Service des magasins > Elimination dans Flora des fiches correspondants aux lots pilonnés > Suppression des notices d'exemplaires du SUDOC et, le cas échéant, mise à jour de la base de données <i>FileMaker</i> du plan de conservation partagée 	

5. Opérations menées dans le cadre du signalement rétrospectif des thèses

Catalogage et signalement des collections de thèses	
Nombre d'ETP mobilisés	0,5 ETP
<p><u>Détail des opérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Création des notices bibliographiques de thèse dans le SUDOC > Création des notices d'autorité correspondantes > Exemplarisation des documents dans le SUDOC 	

ANNEXE 4



ANNEXE 5

Coupes des magasins T1, T2, T3 et T4



